

BRUXELLES Vendredi 19 juin Page:8/9

A_LA_UNE

19/06/2020

CORONAVIRUS

Les confinés du déconfinement

LORRAINE KIHIL



Le groupe des personnes à risque recouvre des situations extrêmement différentes d'un individu à l'autre.

Wavebreak Media.

Bien que les chiffres de contamination soient

rassurants, le virus circule toujours. Pour les personnes les plus à risque, le déconfinement pose un terrible dilemme.

Terrasses bondées, masques gardés dans les poches, distances qu'on peine à tenir, contacts qui se multiplient... à mesure que les rapports journaliers égrainent les chiffres rassurants, c'est la relâche. Un besoin de retour à la normale de plus en plus pressant et de plus en plus... menaçant. Avec le virus qui continue de circuler, le déconfinement représente un dilemme impossible pour les personnes qui se savent particulièrement vulnérables dans le cas où elles contracteraient la maladie.

« Paradoxalement, j'ai moins mal vécu le confinement que beaucoup de personnes », relève Jenny Dekker, 69 ans. « Au début en tout cas. A cause de la maladie de Parkinson, j'étais habituée à prendre davantage de précautions, moins de risques. Ma vie était déjà plus lente avant le confinement, donc le choc a été moins rude. Mais petit à petit, l'angoisse est entrée dans ma vie et j'ai commencé à m'isoler. Pas une angoisse malade, plutôt réaliste : la peur de la contagion. Le troisième mois a été le pire car la question a commencé à se poser avec le déconfinement : comment vais-je vivre, quand vais-je sortir ? »

« BESOIN DE SAVOIR... »

La Bruxelloise d'origine néerlandaise sort de chez elle. Elle se balade en forêt, profite de la voiture pour rejoindre des lieux peu fréquentés. Pas question d'entrer dans les magasins non alimentaires. WhatsApp, Messenger et C ie permettent de garder le lien avec le monde. « J'ai participé à une réunion de famille à huit personnes. Je me suis écartée à 2 ou 3 mètres des autres. Tout le monde était heureux. Mais pas moi. J'étais contente de les voir, mais je pensais constamment au fait que je devais faire attention à ne pas avoir la maladie. J'angoissais à l'idée de me réveiller le lendemain avec de la toux ou des maux de tête. »

Après un premier refus, elle a finalement obtenu de faire un test sérologique : « Besoin de savoir... » « Si je suis positive, ce sera le soulagement sinon... je ne sais pas. J'imagine que je me déconfinerai petit à petit mais, pour l'instant, je n'arrive pas à avoir confiance. »

Les associations de malades ont peu à peu repris leurs activités, comme Action Parkinson, qui a relancé les activités sportives en extérieur type marche nordique ou boxe (sans contact). « Les gens réagissent très différemment et certains paramètres vont jouer : le fait de devoir prendre les transports en commun, notamment », expose Cécile Grégoire. La responsable envisage d'élargir certaines activités pour répondre à la demande, plus forte qu'attendu.

INFORMATIONS LACUNAIRES

« Fondamentalement, toutes les mesures prises visaient à protéger les aînés. Mais il faut aussi que les personnes revivent. Les gens ont besoin de contacts, de mouvements. »

Le problème, c'est le flou. Parce que le groupe des « personnes à risque » recouvre des situations extrêmement différentes d'un individu à l'autre, aucune directive n'a été énoncée par le CNS quant aux mesures spécifiques à prendre. Et les interrogations sont nombreuses, notamment sur le degré de risque des actions, des plus fondamentales (la reprise des soins) aux plus triviales (« est-ce que je dois continuer à laver les commissions ou attendre 24 heures pour ouvrir mon courrier ? »).

« Les informations sont manquantes ou contradictoires, or on ne peut pas laisser les personnes concernées sans réponse », souligne Fabrizio Cantelli, directeur de la Ligue des usagers des services de santé (Luss), qui chapeaute les associations de patients. Outre une action de lobbying auprès de l'Inami, la Luss a organisé ces dernières semaines des « webinaires » portant notamment sur le déconfinement des patients chroniques. « Il s'agit d'éviter que les personnes surestiment ou sous-estiment les risques. »

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)